

# Poursuivre ses études après un DUT GEII

## I. Où bien se renseigner ?

- ✓ **A l'université de Toulon SAOI Service d'Accompagnement en Orientation et Insertion.**  
Vous y trouverez des informations sur les études, les carrières et l'insertion professionnelle. Sur place un conseiller d'orientation pourra vous aider dans votre recherche. **Voir site de l'université.**  
**A la BU : Pôle Orientation** Les logiciels **Transference** et **Pass'venir** vous renseigneront sur les différentes poursuites d'études en adéquation avec votre projet professionnel.  
**Livres intéressants** : **ROME** (recueil de tous les métiers, classés par spécialité, avec leur propre code pôle emploi. Ce dernier permet entre autre d'obtenir des offres d'emploi publiées sur internet par pôle emploi.) **KOMPASS** : liste des entreprises françaises et européennes. Etc..

- ✓ **Sites internet Moodle - université de Toulon - IUT - GEII - Rubriques "Poursuites d'études" Un conseil : bien étudier l'«Enquête sur les formations suivies par les diplômés du GEII Toulon », ainsi que les « 135 parcours d'anciens étudiants du GEII Toulon ».**

<http://www.cefi.org> site donnant des informations aussi bien générales que pointues sur les différentes poursuites d'études. Dans la rubrique « choisir sa voie, ses études », choisissez « la côte des écoles », vous obtiendrez alors la **liste des écoles par grands domaines**.

<http://www.kelformation.com> site permettant de rechercher une formation par niveau d'études, spécialité et région. Mais la recherche n'est pas toujours aisée.

<http://www.studyrama.com> Plein d'informations pratiques sur les poursuites d'études, les débouchés, la rédaction d'une lettre de motivation etc...

<http://www.cti-commission.fr> site vous permettant de savoir si une école est reconnue par la commission des titres d'ingénieur.

<http://www.concours-ensea.org> site renseignant sur la banque d'épreuves BTS/DUT. Vous y trouverez l'organisation générale de ce concours, la liste des écoles d'ingénieur recrutant par le biais de ce concours, les dates d'inscription (attention : décembre-janvier), ainsi que des annales.

**Et plein d'autres** : [www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr) ; [www.onisep.fr/onisep-portail/portal/group/gp](http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/group/gp)  
[www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr) ; [www.lesmetiers.net/fiches-metiers/france5/index-fr.php](http://www.lesmetiers.net/fiches-metiers/france5/index-fr.php) ;

<http://www.orientation-formation.fr/> ;

<http://www.cidj.com/> (centre d'information et de documentation jeunesse) ;

<http://metiers.info/information-description-metiers.htm> ;

<http://imagine-ton-futur.com/Fiches-Metiers.html> ;

<http://www.lecanal-des-metiers.tv/> (le site vidéo des métiers qui recrutent) ;

<http://www.afij.org/orientation/liens.php#3> (les métiers par secteur d'activité)...

- ✓ **Liste d'offres d'emploi**  
**FACEBOOK GEII Toulon** et **LINKEDIN IUT GEII Toulon**  
[http://www.cyber-emploi-centre.com/site/2\\_entreprises/entreprises.htm](http://www.cyber-emploi-centre.com/site/2_entreprises/entreprises.htm)  
[http://www.studiel.fr/D5\\_emploi.asp](http://www.studiel.fr/D5_emploi.asp)

- ✓ **Les salons studyrama**  
**Nice** : 21-22 janvier 2022 (Etudes supérieures - formations du numérique et internationales)  
**Marseille** : 11 décembre 2021  
**Toulon** : le 19-20 novembre 2021

- ✓ **Journée poursuite d'études et métier au sein du GEII** Une journée poursuite d'études est prévue le 10 décembre 2021 avec pass sanitaire. Vous pourrez y rencontrer des anciens étudiants du GEII, les responsables d'écoles d'ingénieur, de licences universitaires, de licences

# Poursuivre ses études après un DUT GEII

professionnelles, les trois armées ainsi que des recruteurs.

- ✓ **Poursuivre ses études à l'étranger SRI (Service des relations internationales)**  
Site internet : <http://iut.univ-tln.fr/> rubrique **International** puis rubrique **étudiants sortants/entrants**. Contact GEII Toulon : Nadège Arrivé [nadege.arrive@univ-tln.fr](mailto:nadege.arrive@univ-tln.fr)
- ✓ **Sur rendez-vous avec le responsable de poursuites d'études** (Sylvia Le Beux)  
adresse mail : [sylvia.lebeux@univ-tln.fr](mailto:sylvia.lebeux@univ-tln.fr) (en précisant dans l'objet du mail « poursuite d'études »)  
Bureau : Bâtiment A.

## **II. Procédure à suivre pour constituer et faire valider son dossier de candidature lorsqu'il nécessite un avis de poursuite d'études.**

- ✓ **Commission de poursuite d'études**  
Au mois de Février, une commission de poursuite d'études, constituée par les enseignants du département se réunit. Elle étudie les résultats des 3 premiers semestres et donne un avis (Très favorable - Favorable – Réserve) concernant la poursuite d'étude en école nationale supérieure d'ingénieur, école nationale d'ingénieur, licence universitaire, école de commerce, et Licence Pro  
  
Pour décider d'un avis la commission prendra en compte : les résultats obtenus au S1, S2 et S3, mais aussi l'**assiduité** de l'étudiant, ses **capacités de travail**, et son **comportement**. La commission n'émettra pas d'avis à un étudiant ayant obtenu trop de demi-journées d'absence. Une fiche d'avis de poursuite d'études nominative sera alors rédigée par le responsable des poursuites d'études voir p.3
- ✓ **L'étudiant doit faire lui-même la demande du dossier de candidature auprès de la formation de son choix. (site « ecandidat Toulon » pour toute formation (université et école d'ingé) sur Toulon)**
- ✓ **L'étudiant remplit lui-même son dossier de candidature sauf l'avis de poursuite d'études.**  
**Attention** : Vous possédez l'original de vos relevés de notes des semestres 1 et 2. **L'étudiant fera la démarche de demander une lettre de recommandation à un enseignant de son choix, il n'oubliera pas de joindre cette lettre à son dossier.**

- ✓ **Si le dossier est à envoyer par la poste : l'étudiant dépose le dossier complet au responsable des poursuites d'études avec une grande enveloppe timbrée, libellée à l'adresse de la formation (prêt à envoyer voir p.4), au moins une quinzaine de jours avant la date limite d'envoi (à noter sur un post-it collé sur l'enveloppe)**  
Le responsable des poursuites d'études (S. Le Beux) étudie le dossier, le complète avec la fiche de poursuites d'études (avis+mot d'appréciation de la commission) qui remplace la fiche de l'école, puis se charge de l'envoi. Bien lire la FAQ p.4.
- ✓ **Si seule la fiche d'avis de poursuites d'études est à envoyer par la poste : l'étudiant dépose la fiche de la formation dans une grande enveloppe timbrée, libellée à l'adresse de la formation (prêt à envoyer voir p.4), au moins une quinzaine de jours avant la date limite d'envoi (à noter sur un post-it collé sur l'enveloppe)**
- ✓ **Si le dossier est à envoyer par voie numérique : l'étudiant demande, par mail au responsable des poursuites d'études, au moins une dizaine de jours avant la date de clôture des candidatures, sa fiche d'avis de poursuites d'études personnalisée (voir page 3) Ne pas omettre de préciser les formations visées.**

# Poursuivre ses études après un DUT GEII



## Fiche de poursuites d'études pour la promotion 2017

L'Assemblée des Chefs de Département GEII a décidé d'uniformiser la fiche de poursuites d'études à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par souci d'équité, aucun autre document équivalent ne sera rempli.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

### Rangs et moyennes de l'étudiant

	UE1 : Composants, Systèmes et applications		UE2 : Innovation par la technologie et les projets		UE3 : Formation scientifique et humaine		Moyenne générale	Rang	Effectifs
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang			
Semestre 1	16,76	2	15,31	19	14,60	5	15,70	3	100
Semestre 2	16,31	1	15,17	4	15,85	1	15,83	1	102
Semestre 3	15,19	1	15,09	2	13,79	3	14,78	2	61
<b>Moyenne de poursuites d'études ( (sem1 + sem2 + 2*sem3)/4 )</b>							<b>15,27</b>	<b>2</b>	<b>61</b>
Moyenne d'anglais ( (sem1 + sem2 + 2*sem3)/4 )							13,64	9	61
Moyenne de mathématiques ( (sem1 + sem2 + 2*sem3)/4 )							16,11	7	61

Nombre total d'absences injustifiées au semestre 3 :  heure(s)

### Avis du jury de poursuites d'études

### Nbre d'avis/ promotion

	Très favorable (TF), Favorable (F) ou Réservé (R)
École d'ingénieurs de rang A+*	<i>Très favorable</i>
École d'ingénieurs de rang A*	<i>Très favorable</i>
École d'ingénieurs de rang B*	<i>Très favorable</i>
École d'ingénieurs	<i>Très favorable</i>
Licence 3 universitaire	<i>Très favorable</i>
Licence professionnelle	<i>Très favorable</i>
Prépa ATS	<i>Très favorable</i>

TF	F	R
3	5	53
10	4	47
20	3	38
25	8	28
30	6	25
47	14	0
61	0	0

\* Source : l'Étudiant

### Appréciations : Etudiant sérieux et travailleur, etc

etc.....  
.....

Voilà pourquoi, à l'unanimité, ces derniers ont voté l'avis Très Favorable, afin que ..... poursuive ses études en école d'ingénieurs quelle qu'elle soit.

Fait à : La Garde

le :

Le responsable des poursuites d'études

# Poursuivre ses études après un DUT GEII

## Foire Aux Questions

1) Dans mon dossier de candidature, il est demandé une adresse mail et/ou l'avis de poursuites d'études du chef d'établissement, s'agit-il du chef de département, monsieur Leredde ?

Non ! Il s'agit du responsable des poursuites d'études, c'est à dire S. Le Beux.

2) Dois-je joindre à mon dossier une lettre de recommandation ?

C'est préférable, et obligatoire si l'école le conseille. A vous de vous en occuper (demande à l'(aux) enseignant(s) concerné(s), en faire des copies pour d'autres dossiers, joindre les lettres à vos dossiers avant de les transmettre au responsable des poursuites d'études.) Le responsable des poursuites d'études (SLB) rédigeant déjà l'avis de poursuites d'études, ne fournira aucune lettre de recommandation.

3) Pourrai-je avoir mon avis de poursuites d'études ?

Oui, après la commission (mi-février), les avis de poursuite d'études seront affichés.

4) Pourrai-je obtenir ma fiche de poursuites d'études et en faire des photocopies (scan) pour les joindre à mes dossiers ? Oui pour les dossiers numériques, sur simple demande par mail au responsable des poursuites d'études, sans oublier de préciser les formations visées.

Ca dépend pour les dossiers papier : tout dossier (à envoyer par la poste) et nécessitant un avis de poursuites d'études « sous pli cacheté » devra être validé par le responsable des poursuites d'études, y compris les dossiers ne contenant que la fiche elle-même.

5) Une fiche de poursuites d'études est-elle nécessaire pour les dossiers de candidature en LP ? Oui, si elle est demandée dans le dossier, de préférence si elle n'est pas demandée dans le dossier, Non s'il s'agit des LP du département GEII de Toulon.

Pour toute autre question, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : [sylvia.lebeux@univ-tln.fr](mailto:sylvia.lebeux@univ-tln.fr)

